



Location garage travaux

Par Detto

Bonjour ;

Je loue depuis 2018 un garage dans lequel je stock des meubles des affaires et des matériaux qui servent à mon travail d'artiste. En octobre 2023 la tempête ciaran a détruit le toit de ce garage laissant mes affaires subir les intempéries. Un bâchage a été fait et j'avais trouvé à ma propriétaire un couvreur prêt à faire les travaux (en pleins lendemain de tempête !) qu'elle a refusé étant donné qu'il lui fallait plusieurs devis, ce que je comprend. C'est moi qui est prospecter et reçu les divers couvreurs me rendant disponible à la place de ma propriétaire, tout en continuant à payer le loyer. Les travaux non été fait qu'en ce début de février 2025 après que je me sois vu dans l'obligation de gueuler après la propriétaire ce que j'aurais aimé éviter. Toutes mes affaires ont subis l'humidité bretonne et j'ai du tout mettre à la déchèterie. Résultat 1120 euro de loyer donné sans aucunes satisfaction sans compter le prix de tout ce que j'ai perdu. Suis je en droit de demander une quelconque réparation ? Je me sent floué dans cette histoire et je trouve ça légèrement injuste ! Peut elle me rembourser au moins une partit dès loyer ?

Merci d'avance pour votre réponse !

Par yapasdequoi

doublon

réponses ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/location/loyer/location-garage-travaux-t57035.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/location/loyer/location-garage-travaux-t57035.html[/url]